

Session d'information sur les Chaires de l'Institut Universitaire de France (IUF)

Organisée par le Service d'Accompagnement aux Appels à Projets (SAAP)

Maison des Sciences de l'Homme au 54 boulevard Raspail, et via Teams

11 juin 2025



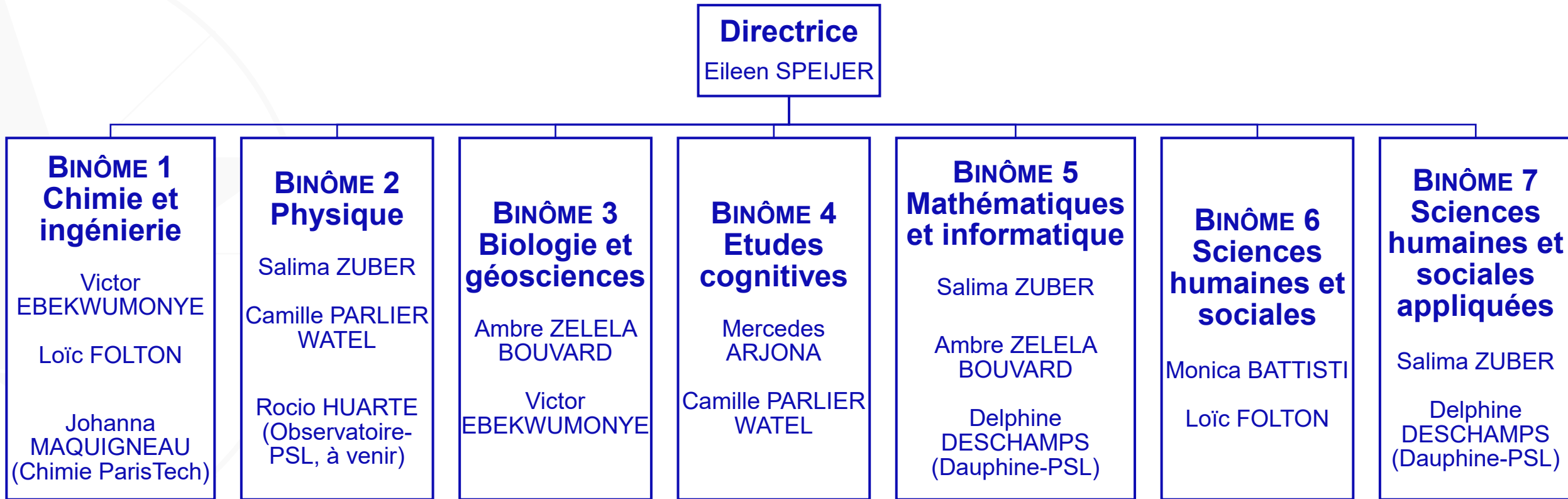
Programme

Heure	Activité
15h00	Introduction , par Ambre ZELELA BOUVARD et Monica BATTISTI – SAAP
15h05	Présentation de l'IUF , par Elyès JOUINI – Administrateur IUF – suivie des questions / réponses
16h00	Témoignage des lauréats Christine BENEVENT – Pr – ENC (Promotion Junior 2013) Romain JOLIVET – Pr – ENS (Promotion Junior 2019) Pierre MUSITELLI – MCF – ENS (Promotion Junior 2021)
16h40	Session de questions / réponses
17h00	Clôture

Présentation du SAAP

- ★ **Créé en 2023, lancé officiellement début 2024, porté par l'ENS-PSL**
- ★ **Un service mutualisé de l'Université PSL**
 - Accompagne les chercheurs et chercheuses des établissements-composantes et partenaires : outre que l'ENS, l'EPHE, l'Ecole des Chartes, Dauphine, l'Observatoire, l'ESPCI, Mines Paris, et Chimie ParisTech
 - En appui aux services de montage et valorisation de la recherche des établissements-composantes
- ★ **Un pilier essentiel pour le montage des projets et la négociation des contrats**
 - Régionaux, nationaux, européens et internationaux (hors suivi financier)
- ★ **Localisation**
 - Hébergé à l'ENS : 29 rue d'Ulm, 3e étage, Paris 5^e
- ★ **Contact**
 - Email : saap@ens.psl.eu

Organigramme du SAAP



Le dispositif des Chaires de l'Institut Universitaire de France (IUF)



Le dispositif en général

- ★ Pour les enseignants-chercheurs titulaires, en poste depuis au moins 2 ans
 - « Il faut relever du décret de 1984 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités ou du décret 2022 relatif aux enseignants-chercheurs praticiens hospitaliers. Les autres corps sont inéligibles, les salariés de la Ville de Paris, les directeurs d'études, astronomes... »
- ★ Deux types de membres :
 - **Juniors** (moins de 42 ans au 1^{er} janvier de l'année de la campagne 2025 – dérogations possibles)
 - **Seniors**
- ★ Toutes les disciplines concernées et nomination dans toute la France
- ★ Durée de 5 ans
- ★ Sélection rigoureuse sur dossier
- ★ Trois candidatures maximums sur une période de 5 ans, dont 2 consécutives

Les avantages pour les membres IUF

- ★ Délégation de 5 ans (sans mutation)
- ★ Soutien financier annuel à la recherche → jusqu'à 75 000 euros (15 000€/an), pour les dépenses liées à la réalisation du projet (Crédits libres, pas de justifications demandées)
- ★ Prime d'encadrement doctoral et de recherche
- ★ Allègement du service d'enseignement → décharge des 2/3, soit 128 heures
- ★ Reconnaissance nationale et internationale → tremplin vers d'autres financements

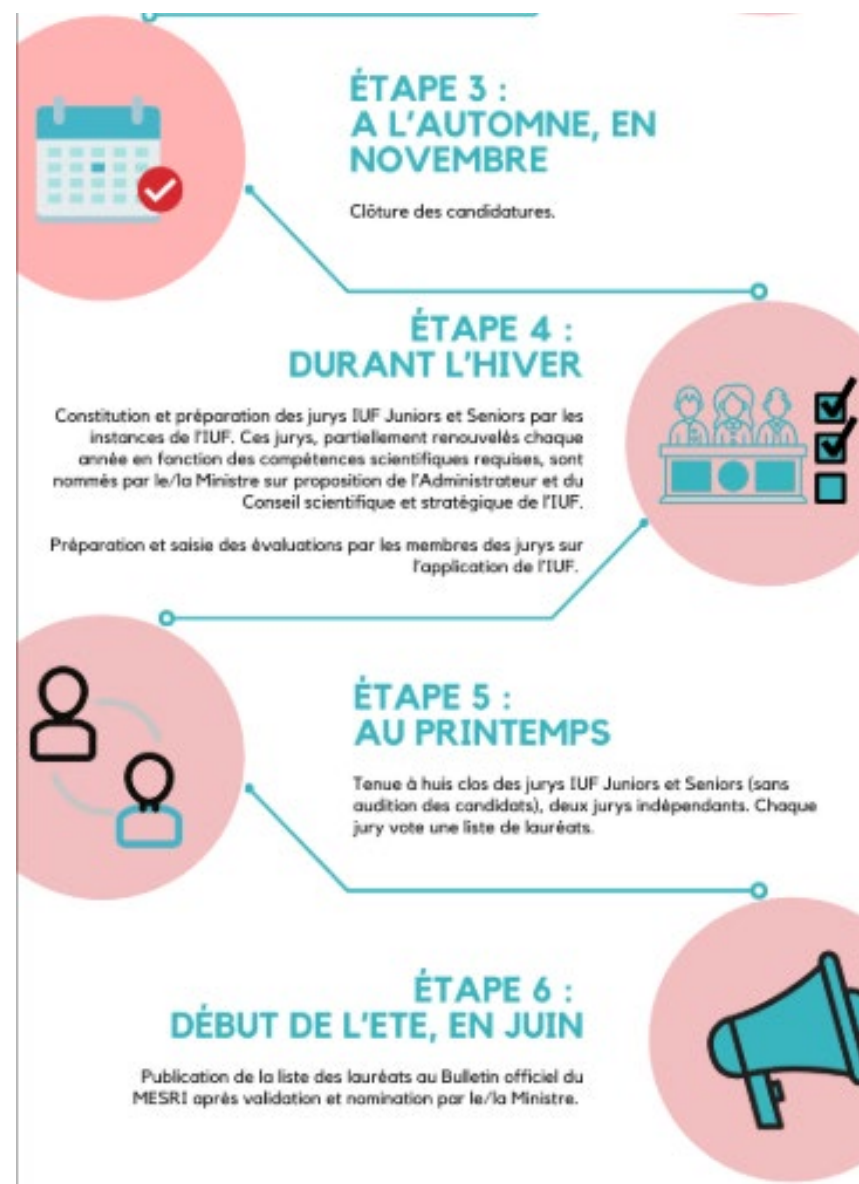
La constitution du dossier pour la Chaire Fondamentale

- ★ Le modèle du dossier de candidature sera disponible à l'ouverture de la campagne sur le site de l'IUF
- ★ Formulaire en plusieurs sections :
 - Projet de recherche (objectifs, méthodologie, originalité, faisabilité)
 - CV complet
 - Publications majeures
 - Services d'enseignement effectués dans les 5 dernières années ...
- ★ Deux lettres de recommandation de personnalités scientifiques, dont une à l'étranger (
- ★ Attestation d'enseignement à faire signer par l'établissement

Les critères d'évaluation

- ★ Excellence scientifique du parcours et des travaux
- ★ Originalité et ambition du projet proposé
- ★ Faisabilité : calendrier, méthodes, environnement
- ★ Impact attendu : rayonnement, innovation, interdisciplinarité
- ★ Autonomie et potentiel de développement du chercheur (surtout pour les juniors)
- ★ Pour les seniors : encadrement doctoral, animation scientifique, réseaux internationaux

Les étapes de la campagne



Contacts

- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'Institut universitaire de France via campagne.iuf@recherche.gouv.fr
- Pour le montage de votre projet, nous vous invitons à contacter le SAAP, saap@ens.psl.eu

Merci!